



## Epidémie de chikungunya à Djibouti

Mis en ligne le **lundi 3 février 2020**



Des cas de Chikungunya sont recensés à Djibouti : **devant tout état fébrile, une consultation médicale est nécessaire** pour établir un diagnostic par un prélèvement visant à confirmer le diagnostic.

Cette **pathologie est transmise par pique de moustique** (moustique tigre) et entraîne des atteintes articulaires pouvant être invalidantes, des maux de tête, de la fièvre, des douleurs musculaires, une éruption. Il existe aussi des formes sévères.

Adopter les mesures de lutte anti-vectorielle en contrôlant votre environnement dès que possible (pour limiter la nuisance des moustiques). **Protégez-vous des piqûres** en utilisant des répulsifs textiles et cutanés, des vêtements couvrants, des moustiquaires.